

« elle vouloit bien recevoir des remontrances
 « qu'il pourroit faire à ce sujet. »

Récit fait de cette déclaration aux Princes & Pairs assemblés, & décision suivie que suivant les intentions du Roi; le Duc de Fitzjames ne fût inquiété ni recherché en rien sur ce qui s'étoit passé à *Toulouse*, on se résolut à faire des remontrances au Roi sur le traitement fait aux Membres du Parlement de *Toulouse*; lesquelles rédigées par les Commissaires ordinaires des Parlemens, assistés des Princes du Sang & de quatre Ducs & Pairs Laïcs, seroient ensuite présentées à S. M. Ces sortes de remontrances avoient même été déjà dictées précédemment par des objets arrêtés au Parlement dès le 17. Décembre.

Ils portent, en longue énumération de plaintes au Roi, des actes dits extrêmes, irréguliers, de violence, d'oppression, de provocation, de réclamation &c. Nous nous contentons d'en faire seulement mention. Quand les remontrances à présent motivées paroîtront sur l'affaire du Parlement de *Toulouse* avec le Duc de Fitzjames, on pourra les rapporter si-non en entier du moins en substance.

Le Parlement de *Grenoble* a procédé en quelque maniere plus vivement contre Mr. Dumésnil; que celui de *Toulouse* contre le Duc de Fitzjames: car, n'étant pas arrêté, comme l'a été celui de *Toulouse*, par la qualité de Pair de France, il a confisqué tous les biens de Mr. Dumésnil, & l'a condamné à un bannissement perpétuel. Mr. Dumésnil avoit été chargé par le Roi, ainsi que Mr. de Fitzjames pour le Parlement de *Toulouse*, de faire insérer sur les Registres du Parlement de *Grenoble* la Déclaration
 du